



République Française
Département SEINE ET MARNE
BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 07/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	36	46

Vote
A l'unanimité
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 7 Novembre à 18:38, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 25/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 25/10/2024.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, HELLIAS Aline, LUCZAK Daisy, NINERAILLES Brigitte, PONSARDIN Catherine, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, VIEIRA Patricia, MM : BARBERI Serge, BELFIORE Elio, BETTENCOURT François, BOUCHENY Alexandre, CAMEK Julien, CASEAUX Hubert, CHAMPIN Gérard, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, GROSLEVIN Gilles, JAROSSAY Gilbert (en visioconférence), JEANNIN Hervé, MEDEIROS Manuel, MOTTE Patrice, NESTEL Gilles, POIRIER Daniel, PRIOUX Pierre-François, ROMAIN Emilien, ROSSIGNEUX Gilles, ROUSSELET Gérard, SAINT-JALMES Patrice, VENANZUOLA François, VIEIRA José, VIGIER Mathias
Suppléant(s) : MM : BOUCHENY Alexandre (de M. WOCHENMAYER Jonathan), VIEIRA José (de M. RACINE Pierre)

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BARRES Fabienne à M. CHAMPIN Gérard, DESNOYERS Monique à Mme PONSARDIN Catherine, DUMENIL Stéphanie à M. VENANZUOLA François, DUTRIAUX Nathalie à M. CASEAUX Hubert, GIRAULT Muriel à M. GROSLEVIN Gilles, MOTHRE Béatrice à Mme TORCOL Patricia, MM : ANTHOINE Emmanuel à M. SAINT-JALMES Patrice, CALVET Jean à M. MEDEIROS Manuel, SAOUT Louis Marie à M. POIRIER Daniel, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian
Absent(s) : Mmes : KUBIAK Françoise, PASQUET Héléne, SALAZAR Joëlle, MM : GUECHATI Amin, LAGÜES-BAGET Yves, RACINE Pierre, REMOND Bruno, WOCHENMAYER Jonathan

A été nommé(e) secrétaire : M. MOTTE Patrice

2024_108 – Médecine professionnelle et préventive à compter du 1er janvier 2025

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu le Code général des collectivités locales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L812-3 et suivants,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale modifié par le



décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale,

Vu le courrier du CIAMT en date du 18 juin 2024 mettant fin à notre convention de services de santé et de prévention à compter du 31 décembre 2024,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 22 octobre 2024,

Considérant l'obligation faite aux collectivités territoriales de disposer d'un service de médecine préventive,

Considérant les refus des services de médecine du travail du département de Seine-et-Marne et des départements avoisinants,

Il est proposé l'adhésion à Médispace, service de santé au travail majoritairement sous la forme de téléconsultation.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** de confier à Médispace le service de médecine préventive pour les agents de la CCBRC.
- **DECIDE** d'accepter les tarifs suivants :

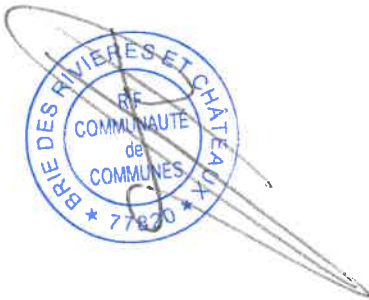
Tarifs Médispace		
Descriptif	Tarif hors taxe	Périodicité
Inscription de la collectivité	300,00 €	Une fois la première année
Passeport santé	30,00 €	Une seule fois, par agent (ouverture du passeport)
Abonnement annuel	35,00 €	Une fois par an, par agent
Téléconsultation infirmier	30,00 €	Par agent, à chaque consultation
Téléconsultation médecin	65,00 €	Par agent, à chaque consultation
Procédure d'inaptitude	200,00 €	Par agent
Déplacement ergonome sur site	600,00 €	Par jour de déplacement + frais de déplacement au réel
Déplacement médecin sur site	1 000,00 €	Par jour de déplacement + frais de déplacement au réel
Récidive rendez-vous non honoré par le même agent	50,00 €	Par agent
Participation médecin du travail au CST	150,00 €	Par heure

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les certificats d'adhésion et la convention de gestion, ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence et à procéder aux versements correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
Au Châtelet-en-Brie, le 08/11/2024
Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. MOTTE Patrice



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024



ID : 077-200070779-20241108-2024_108-DE